



# Protocole de reprise des compétitions

**Pass sanitaire** obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs de 12 à 17 ans devant être transformé en un pass vaccinal (date à fixer).



Pass sanitaire valide si :

- présentation d'un schéma vaccinal complet
- présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h uniquement pour le pass sanitaire
- présentation d'un certificat de rétablissement de la covid-19

**Respect des gestes barrières.**

**Protection renforcée des acteurs du jeu :** zone vestiaire accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.

**Port du masque :** obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air quel que soit l'âge. Interdiction de le retirer excepté au moment de la pratique sportive et son encadrement sportif.



Désignation d'un **réfèrent Covid** («équipe covid» conseillée), présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club.

Le réfèrent Covid doit vérifier les pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade (si classement ERP).

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.



**Ramasseur de balle et animations = à proscrire.**

**Accueil du public** autorisé sous conditions :

- port du masque obligatoire
- spectateurs assis en tribune ou debout autour de la main courante (distanciation physique d'un mètre)
- présentation du pass sanitaire pour les équipements classés en ERP (si stade cloturé avec un accès réservé exclusivement aux spectateurs)

**Buvettes fermées et restaurations interdites.**





# Protocole de reprise des compétitions

Règles à observer en cas de **virus circulant** dans un club (à partir de 4 nouveaux joueurs isolés sur 7 jours glissants).  

Chaque club doit réaliser le suivi des cas positifs. En cas de virus circulant dans un club le référent Covid doit :

- alerter immédiatement le District par courriel
- fournir l'attestation ARS sur la situation

Le **report d'un match** ne peut être envisagé qu'à 2 conditions (règle FFF susceptible d'adaptation par le District) :

- à partir de 4 nouveaux cas positifs (3 pour le futsal) de joueurs sur 7 jours glissants
- l'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours



Tout membre qui développe des **symptômes** indiquant une infection potentielle à la Covid-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test antigénique et s'il est positif, confirmer par un test PCR (réglementation susceptible d'être assoupli).



Voir schéma page 8 de la synthèse du protocole de reprise FFF du 3 janvier 2022

## Gestion des **cas contacts**

Avec un schéma vaccinal complet :

- pas d'isolement
- test antigénique ou PCR immédiat
- autotest à J+2, J+4



Avec un schéma vaccinal incomplet :

- isolement de 7 jours
- test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement